Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_207_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à David BURLOT,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Alain GOUEZIN, Jean-Luc GOUYETTE, Philippe HERCOUËT, Josianne JEGU, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-207

Membres en exercice : 69 Présents : 47 Absents : 22 Pouvoirs : 6

AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_207_DELIB-DE

compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
  - Décision n°2025-173 – Signature du marché n°25EA089 relatif à la fourniture de compteurs d'eau froide radiorelevés et d'accessoires, nécessaires au renouvellement et à l'extension du parc de compteurs du service eau et assainissement de Lamballe Terre & Mer – Attribution de l'accord-cadre à la société DIEHL Metering (Saint-Louis) pour un seuil maximum de 1 500 000 € HT pour la durée du marché (4 ans à compter de la date de notification du contrat).
  - Décision n°2025-174 – Désignation des candidats retenus pour la seconde phase de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique pour la direction eau et assainissement à Lamballe-Armor :
    - Candidat n°23 – Studio d'architecte B. Huet,
    - Candidat n°37 : DLW,
    - Candidat n°38 : BRA.

- **Finances et comptabilité**
  - **Gestion de la dette**
    - Décision n°2025-160 – Souscription d'un prêt relais de 3 000 000 € d'une durée de 4 ans auprès de la Banque postale selon les modalités suivantes :
      - Objet : financer l'aménagement des parcs d'activités communautaires,
      - Score Gissler : 1A,
      - Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 19/11/2025 en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date,
      - Taux d'intérêt : taux fixe 2,86%,
      - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
      - Echéances d'amortissement et d'intérêt : trimestrielle,
      - Type d'amortissement : constant,
      - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
      - Frais et commissions : 1 500 €, soit 0,05% du montant de contrat de prêt.
  - **Subventions attribuées pour un montant total de 224 268 €**
    - **Habitat** pour un montant total de 130 500 €, répartis comme suit :
      - **PIG Précarité énergétique Adaptation** pour un montant de 2 500 €
        - Décision n°2025-162 – Trémeur – 500 €.
        - Décision n°2025-163 – Bréhand – 500 €.
        - Décision n°2025-164 – Lamballe-Armor – 500 €.
        - Décision n°2025-165 – Plénée-Jugon – 500 €.
        - Décision n°2025-166 – Pommeret – 500 €.
      - **Aide à l'accession sociale à la propriété** pour un montant de 3 000 €
        - Décision n°2025-167 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
      - **Programmation de logements locatifs sociaux** pour un montant de 125 000 €
        - Décision n°2025-141 – Octroi d'une subvention de 15 000 € à Terres d'Armor Habitat en vue de la réalisation en VEFA de 3 logements locatifs sociaux sur la commune de Plurien – Les Jardins des Fleurians.
        - Décision n°2025-161 – Octroi d'une subvention de 50 000 € à Terres d'Armor Habitat en vue de la réalisation en VEFA de 10 logements locatifs sociaux sur la commune de Noyal – 22 Le Champ Piry.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_207_DELIB-DE

- Décision n°2025-175 – Octroi d'une subvention de 60 000 € à Terres d'Armor Habitat en vue de l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux sur la commune de Lamballe-Armor (Planguenoual) – Les Jardins de la mer – 18 rue des Armoteaux.

- **Economie** pour un montant total de 92 662 €, répartis comme suit :
  - **PASS Commerce Artisanat** pour un montant de 63 244 €
    - Décision n°2025-159 – Attribution du PASS Commerce Artisanat aux entreprises suivantes (taux d'aide de 30% des investissements éligibles, avec une aide maximum de 7 500 €) :
      - SARL GTPE – Lamballe-Armor – 6 544 €.
      - EI Boulangerie BILLAN – La Bouillie – 7 500 €.
      - SAS Le Carrousel – Pléneuf-Val-André – 7 500 €.
      - Crêperie Ty Coz – Lamballe-Armor – 7 500 €.
      - SARL Matière & Couleur – Pléneuf-Val-André – 7 500 €.
      - EURL Ce Qu'on Nems – Pléneuf-Val-André – 7 500 €.
      - SARL Timax – Saint-Alban – 7 500 €.
      - EURL Solène Salon de coiffure – Jugon-les-Lacs – 5 408 €.
      - SAS Brasserie et Distillerie Pokeer – Erquy – 6 292 €.
  - **Aide à l'immobilier d'entreprise** pour un montant de 29 418 €
    - Décision n°2025-168 – Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 20 000 € à l'entreprise Renault Menuiserie pour la rénovation d'un bâtiment professionnel en zone d'activités.
    - Décision n°2025-170 – Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 9 418 € à la SARL CS Elec pour la rénovation d'un bâtiment professionnel en zone d'activités.
- **Sport-culture** pour un montant total de 1 106 €, répartis comme suit :
  - **Aide aux épreuves de haut niveau** pour un montant de 1 106 €
    - Décision n°2025-169 – Attribution d'une aide aux épreuves de haut niveau aux associations suivantes :
      - Team Bikers – Jugon-les-Lacs – 929 €.
      - Club cycliste Moncontourais – Moncontour – 177 €.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-